Bretonien

PEUPLES ET FRONTIÈRES

Numéro 8
15 JANVIER 1938
Prix : 2 Fr. 50

PEUPLES ET FRONTIÈRES

Revue mensuelle d'information sur les Nationalités d'Europe Occidentale

Rédaction et Administration :
M. LE DOUARAIN
60, Boulevard de Port-Royal
PARIS (Vᵉ)
Ch. Postal : C. C. 2.207.14 Paris
(Tous les envois de fonds doivent être faits au nom de M. LE DOUARAIN).

Directeur : FRED MOYSE

Numéro 8
15 Janvier 1938

ABONNEMENTS ANNUELS :
Etat Français et Colonies ..... 25 fr.
Pays adhérents à l'Union Postale .... 30 fr.
Autres pays ..... 35 fr.

SOMMAIRE

Notre nouvelle organisation (Fred Moyse) **186**
La France mise en question en Afrique du Nord (Pontfily) .. **187**

BREIZ (Bretagne) :

La Campagne en faveur de l'enseignement du breton en 1937 (Bleo-Gwenn) 191
Bilan au 1er janvier 1938 des votes émis en faveur de l'enseignement du breton par les Conseils municipaux 193
Le Groupe de Défense des Intérêts bretons à la Chambre des Députés 193
L'activité du Parti National Breton 193
La vie intellectuelle 194
Une société culturelle interceltique 204

ELSASS-LOTHRINGEN (Alsace-Lorraine) :

Un succès de la résistance Alsacienne-Lorraine (Intérim) ... 195
L'appauvrissement économique continue 196

EUSKADI (Pays Basque) :

La langue basque dans les écoles du Pays Basque de France .. 197

GROOT-NEDERLAND (Pays-Bas) :

Fryslân (Frise) :
Le Problème Frison et les Pays-Bas (N. Aartsma) 198
Zuid-Nederland (Pays-Bas du Sud) :
Les Exploits du barbouilleur Grammens 201
La résurrection de Tijl l'Esprit 203
L'opinion d'un représentant du Peuple 204

EIRE (Irlande) :

La nouvelle Constitution apportera-t-elle aux Irlandais la Paix intérieure ? 205

Correspondance 206

Notre nouvelle organisation

L'accueil plein de sympathie rencontré par *PEUPLES ET FRONTIERES*, et son public toujours plus étendu nous permettent d'annoncer à nos lecteurs, au seuil de notre troisième année (1), un progrès important : avec ce numéro, notre revue devient mensuelle et paraîtra désormais le 15 de chaque mois.

Cette modification de notre périodicité ne va pas sans exiger un travail plus abondant tant au point de vue rédactionnel, qu'au point de vue administratif

Ce numéro marque donc le point de départ d'une organisation nouvelle.

*
**

En prenant maintenant la direction de la revue, à la suite de M. Y. Douguet qui l'a dirigée jusqu'au précédent numéro, je tiens à lui exprimer les remerciements de tous les collaborateurs ainsi que les vifs regrets que nous cause son départ.

Il n'a pas cru devoir assumer la responsabilité de la publication mensuelle, en raison de l'accroissement du travail matériel que ses autres occupations lui faisaient craindre de ne pouvoir remplir avec le soin qu'il apporte toujours à ses travaux. C'est là un scrupule qui l'honore. Nous nous efforcerons de garder à la revue le niveau élevé et l'intérêt qu'il avait su lui donner.

Je remercie également toutes les personnes qui ont collaboré à divers titres jusqu'ici, et qui ont permis de faire de la revue ce qu'elle est aujourd'hui et j'espère que leur collaboration, plus que jamais nécessaire, me sera continuée.

*
**

PEUPLES ET FRONTIERES restera le point de rencontre de toutes les nationalités de l'Europe Occidentale engagées dans une lutte pour la reconnaissance et le respect de leurs droits. Elle sera comme par le passé une source de renseignements sur tous les mouvements nationaux de cette partie de l'Europe, quels que soient leur politique ou leurs principes philosophiques.

Nous avons la conviction de remplir une fonction nécessaire. C'est une singulière contradiction que des principes imposés par la force des armes par les deux grandes nations de l'Europe Occidentale, France et Angleterre, à l'Europe Centrale restent lettre morte sur leurs propres territoires.

Le principe de la libre disposition des peuples, dont les anciens alliés de 1914-1918 avaient fait un de leurs buts de guerre, reste inappliqué à la Bretagne, à l'Alsace-Lorraine, à la Corse, sur le territoire français, comme il l'est également de l'aute côté du Channel, aux Gallois et aux Ecossais de l'Empire Britannique.

Le simple droit à l'enseignement de la langue maternelle est même contesté, quand il n'est pas totalement méconnu, comme en Bretagne et en Flandre française.

Des peuples tendent à refaire leur unité nationale comme les peuples Thiois, Basque et Catalan, et mènent une lutte difficile contre l'armature des Etats entre lesquels ils sont morcelés.

Cette incomplète énumération de quelques-uns des problèmes nationalitaires qui se posent en Europe Occidentale suffit à justifier l'existence d'une revue d'information telle que la nôtre qui a l'ambition de refléter, sous leur aspect particulier, l'activité propre de chaque nationalité ou minorité.

PEUPLES ET FRONTIERES adresse son salut à tous ceux qui luttent pour que les peuples reprennent leur place au soleil et se dégagent de l'emprise trop absolue des Etats artificiels qui aujourd'hui tentent de les écraser et de les assimiler. Il leur apporte son appui. *PEUPLES ET FRONTIERES* est une tribune à laquelle ils doivent s'adresser et collaborer pour faire connaître leurs problèmes et leurs luttes.

Nous apporterons ainsi notre modeste contribution à la naissance d'un ordre plus juste et plus humain, dans cette partie de l'Europe dont trop longtemps les Etats et les diplomaties ont ignoré les problèmes nationaux.

Nous voulons collaborer à la recherche des bases d'un ordre nouveau, d'où l'impérialisme assimilateur des grands Etats sera exclu. C'est pour cela que nous avons conscience de mener une lutte profondément humaine et de combattre, comme nos frères minoritaires de l'Europe Centrale et Orientale pour le triomphe de principes universels.

Nous sommes sûrs que tous les hommes de cœur sauront nous comprendre et nous aider.

Fred MOYSE.

(1) Le premier numéro du *Bulletin des Minorités Nationales en France*, qui précéda la publication de *PEUPLES ET FRONTIERES*, parut le 1er Juin 1936. Le titre actuel fut adopté avec le numéro du 1er Janvier 1937. On peut encore se procurer quelques collections du *Bulletin* (3 numéros) et de *PEUPLES ET FRONTIERES* (7 numéros), au prix de : 20 frs.

LA FRANCE MISE EN QUESTION EN AFRIQUE DU NORD

Les troubles électoraux d'Alger, au mois d'août dernier, — les émeutes marocaines du mois d'octobre, — l'agitation tunisienne aboutissant à la grève générale de décembre, — tous ces évènements qui se ponctuèrent par des dizaines de morts, des centaines de blessés, des milliers d'arrestations et de nombreuses condamnations judiciaires, ont attiré l'attention mondiale sur l'Afrique du Nord française.

Il y a longtemps que les nationalités minoritaires de France se préoccupent des problèmes algérien, tunisien et marocain. Elles ne songent pas à établir une solidarité doctrinale entre les revendications des indigènes musulmans et les leurs : aucune comparaison n'est possible entre la nature des conflits coloniaux et celle des conflits des nationalités aryennes entre elles. Mais elles ne peuvent se désintéresser d'évènements qui prouvent jusqu'à l'évidence, l'incohérence et la malfaisance d'une philosophie et d'un système politique dont elles-mêmes ont à souffrir.

Certains éléments de ces minorités, en outre, qui savent que leur lutte contre l'état français oppresseur ne trouvera peut-être son aboutissement qu'à la faveur d'un bouleversement de la balance des forces en Europe, sont enclins à considérer les difficultés que la France rencontre en Afrique du Nord, comme un facteur important de succès.

Il est d'autant plus difficile d'établir une analogie, — comme quelques journaux l'ont souvent fait à la légère, — entre les nationalismes breton, irlandais, basque ou flamand d'une part et les « nationalismes » marocain ou tunisien, qu'il est encore très impropre de parler de « nations », quand on veut désigner les peuples de l'Afrique du Nord.

L'histoire, comme la géographie, n'ont pas formé sur ces terres archaïques et tumultueuses, des sociétés humaines unies et policées comme en Europe. On y rencontre des poussières de tribus rivales, hier encore en guerre les unes contre les autres, — des races très différentes (Arabes, Juifs,

Bédouins, Berbères...) intimement mêlées parfois, qui n'ont ni la même origine, ni les mêmes usages, — des classes sociales enfin, aussi différenciées qu'au Moyen-Age. Seule, la religion islamique établit un lien entre ces peuples et ces catégories sociales. Seule, elle donne son véritable caractère au mouvement indigène, qu'il n'est permis de désigner sous le nom de « nationalisme » que par pure commodité.

Il est d'autant plus opportun d'établir ces distinctions, qu'il faut bien admettre qu'on peut être nationaliste Breton et colon au Maroc, autonomiste Alsacien-Lorrain et partisan convaincu de la domination des Blancs sur les races de couleurs. Le contraire peut se constater tous les jours : les mêmes politiciens qui soutiennent les revendications indigènes en Afrique contre le « capitalisme » sont les compagnons d'armes de ceux qui, chez nous, combattent la langue bretonne ou préconisent « l'assimilation » de l'Alsace-Lorraine.

C'est donc avec une grande liberté d'esprit et sans aucun débordement de sentimentalité déplacée, que *Peuples et Frontières* aborde le problème africain.

***

L'Algérie, la Tunisie et le Maroc sont soumis à des régimes très différents et la situation n'y est pas la même. L'Algérie est divisée en départements français (à ce léger détail près qu'ils ne jouissent de presque aucun droit politique, vieille réminiscence du temps de la conquête). La Tunisie est un Etat indigène, avec son souverain le Bey, soumis à un protectorat français tout puissant. Le Maroc, enfin, dont la structure de protectorat est analogue à celle de la Tunisie, est encore trop récemment conquis pour échapper à la tutelle militaire qui y conserve le dernier mot.

Mais, si le Tunisien possède un certain sentiment de sa personnalité nationale, si l'Algérien est le plus incorporé au système français, si le Marocain est resté le plus près de l'esprit rebelle, — il n'en est pas moins vrai que tous les indigènes du Nord-Afrique sont soumis, directement ou indirectement, à l'autorité d'une même administration française, qui s'inspire de directives à peu près uniformes.

Il est nécessaire de connaître les sources de la politique coloniale française pour s'en expliquer les buts.

***

La Révolution de 1789, éprise d'idées égalitaires, avait proclamé que les Noirs ou les Jaunes des Colonies françaises devaient jouir des « mêmes droits » que les « autres » français. C'est de cette époque que les nègres de Dakar et les Indiens de Pondichéry envoient des députés à Paris au même titre que les habitants de Montmartre ou de Clichy. Heureusement pour elle qu'à cette époque, la France avait perdu presque toutes ses colonies. Depuis 150 ans, la République Française n'en est pas moins restée fidèle à sa vieille idéologie, selon laquelle « tous les hommes sont égaux », — « un noir vaut un blanc », etc... Elle croit toujours que le « progrès » exige la fusion des races, pour obtenir finalement un type d'homme unique, dont la couleur de peau serait indéterminée, mais qui serait un bon Républicain laïc, français de cœur et de langue bien entendu.

Les Français les moins suspects de socialisme suivent ce courant d'idées. Le Maréchal Bugeaud, qui pour le compte du roi Louis-Philippe fit la

conquête de l'Algérie, préconisait déjà la francisation intégrale des indigènes. En 1913, le Général Mangin, qui s'est illustré en 1914-18, affirmait que la France était une *Nation de 100 millions d'hommes !* Aujourd'hui, il existe des professeurs de droit dans les Universités françaises qui voient dans la naturalisation massive des indigènes des colonies un moyen de relever le chiffre de la population française !

Ce système, qui en Bretagne ou en Alsace-Lorraine, aboutit au mépris de la langue maternelle (*Muttersprache*) et à la négation obstinée des libertés locales (*Heimatrecht*), a dans les colonies les conséquences les plus graves pour la sécurité française. D'un côté, l'enseignement uniquement français qui sépare les étudiants de leur peuple, crée des légions de déracinés, d'aigris et de mécontents. Il empêche la masse d'accéder à l'instruction dans sa langue et détruit une culture sans la remplacer (1). D'un autre côté, il tend à mêler les indigènes aux luttes politiques de la métropole et leur offre, de ce fait, un merveilleurs tremplin de revendications, dont ils auraient grand tort de ne pas profiter.

***

Le leit-motiv des revendications indigènes n'est pas, comme on pourrait le penser, le droit des langues ou des nationalités, c'est d'abord et surtout le droit aux « libertés démocratiques ».

S'ils n'avaient en face d'eux que des militaires, ils perdraient leur temps. Dans les territoires soumis à la seule autorité militaire, l'ordre règne, car il n'y est toléré aucune atteinte à la suprématie des Blancs.

Mais dans les territoires civils, qui entrent ici seuls en question, l'indigène rencontre l'appui des partis politiques français de gauche, qui n'hésitent pas à exciter le « prolétariat » arabe contre le « capitalisme » ou le « fascisme » des représentants de la force française. Si l'on songe que depuis 1936, c'est un gouvernement de Front Populaire qui dirige la France, on comprendra quelles sympathies et quelles complicités rencontrent à Paris, tels chefs marocains, dont les partisans ouvrent le feu sur les soldats français du Corps d'Occupation !

A ce point de vue, le cas de l'Algérie est le plus frappant. Jusqu'en 1936, il n'a pas existé là-bas la moindre trace de « mouvement » indigène. Il s'exerçait seulement, en Algérie comme ailleurs, une violente propagande du Komintern contre le colonialisme. Le Parti Communiste, soucieux d'utiliser toutes les possibilités, avait suscité à Paris, le groupement des travailleurs musulmans, dans une vaste association, l' « Etoile Nord-Africaine ». Ce sont les militants de l' « Etoile » qui, de retour dans leur pays natal, tentèrent d'y implanter un nationalisme indigène, dans la ligne de la politique de Lénine. Il y ont réussi dans une certaine mesure. Le premier leader du « Parti du Peuple Algérien » fut Messali-Hadj (en prison), en même temps grand chef, à Paris, de l' Etoile Nord-Africaine !

Au Maroc, on a vu au mois d'octobre dernier, des fonctionnaires français, adhérents du Parti Socialiste, exciter à la révolte les indigènes de Meknès et de Port-Lyautey. Il y a quelques jours, le Parti Socialiste — celui de M. Blum — s'est publiquement solidarisé à Bizerte (Tunisie) avec les émeutiers, dont six avaient été tués par le service d'ordre...

(1) On ignore généralement qu'encore aujourd'hui, l'Arabe est *langue étrangère* en Algérie et de ce fait, est ignoré de l'Enseignement, de l'Administration, de l'Armée et de la Justice.

Il est clair que la revendication d'un simple régime démocratique suffit à combler les vœux des indigènes les plus extrêmistes. Très prudemment, ils s'en tiennent là. Tous, de Rabat à Tunis, protestent qu'ils ne veulent porter aucune atteinte à la souveraineté française, mais ils savent bien que le jour où ils auront les « mêmes droits que les autres Français », *ils seront en fait les maîtres chez eux*. La démocratie, c'est la loi du nombre : en Afrique du Nord, il y a *un* million d'Européens, et *quatorze* millions de Musulmans. Le jour où les Musulmans voteront, les Français n'auront plus qu'à reprendre le bateau... si on leur en laisse le temps.

⁂

La France, partagée entre son intérêt impérial qui exige la conservation des colonies au moyen de la suprématie du système colonial, et son idéologie démocratique qui la pousse à l'assimilation progressive des Arabes, est dans une situation inextricable.

D'un côté, elle arrête les chefs, elle distribue des centaines d'années de prison, elle fait tirer les mitrailleuses.

D'un autre côté, elle met au point des projets de loi qui feront progressivement des fellahs les égaux des colons. En Algérie, le projet Violette accorde le droit de vote à une première tranche de 25.000 indigènes ; cette année, des décrets ministériels 1° accordent l'égalité des droits aux fonctions publiques pour les indigènes, — 2° décident que dans les écoles, élèves musulmans et français devront être mélangés dans les classes.

Cette dernière mesure n'est pas seulement une folie, mais un crime contre les deux races, puisqu'elle rend impossible l'éducation d'enfants n'ayant ni les mêmes aptitudes, ni —il faut bien le dire, — les mêmes vices.

La France, en un mot, offre l'image tragi-comique de Gribouille, personnage légendaire, qui scie avec soin la branche d'arbre sur laquelle il est assis !

⁂

Du fait même du régime français et de ses directives, les chances de mouvements indigènes sont donc extrêmement sérieuses. Aucune mesure de caractère financier ou économique, ayant notamment pour but de combattre l'immense misère des populations arabes, ne pourra arrêter leur essor. Il y a beaucoup d'intrigants en Afrique du Nord, comme dans tous les pays musulmans, mais il y a aussi un réveil islamique, qui ne s'accommodera jamais de l'*assimilation*.

Le succès à Paris du thème de leurs revendications démocratiques ne fera qu'encourager les meneurs, malgré la répression actuelle. La France n'a qu'un atout : son armée, mais qu'adviendrait-il d'elle en temps de guerre ? Non seulement, les corps d'occupation du Maroc, d'Algérie et de Tunisie ne pourraient pas être rappelés sur le Rhin, mais encore la mobilisation indigène rencontrerait sans doute de très graves difficultés d'exécution. De ce fait, *un tiers de l'armée française resterait immobilisée loin du front !*

Cet énorme menace devrait rendre les Français plus clairvoyants et les amener à pratiquer en Afrique du Nord une politique plus respectueuse de la personnalité indigène, — comme elle devrait les décider, sur le territoire métropolitain, à rendre justice aux nationalités minoritaires.

Rien de ce que nous savons de la France, malheureusement, ne nous autorise à formuler un espoir de ce genre.

PONTFILY.

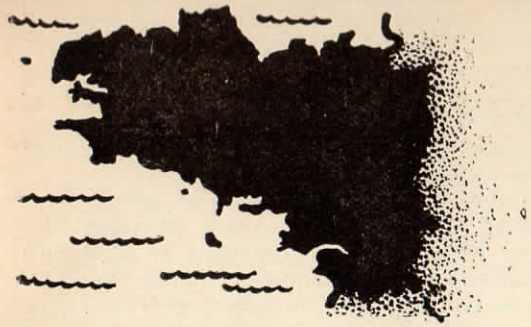

BREIZ

(Bretagne)

La Campagne en faveur de l'enseignement du breton en 1937

par Bleo-Gwenn

L'année 1937 a marqué un progrès considérable de la campagne en faveur de l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles publiques. On sait que le centre de ce mouvement est constitué par l'association d'AR BREZONEG ER SKOL : Union pour l'enseignement du breton, dirigée par le Dr Menguy, Yann Fouéré, Roparz Aodig, Y. Marzin, R. Le Mée, Y. Briand.

L'incessante propagande qu'elle mène en Basse-Bretagne par l'écrit et par la parole en faveur de la reconnaissance des droits linguistiques de la Bretagne a marqué cette année un progrès décisif.

Le nombre des Conseils Municipaux qui ont réclamé l'enseignement du breton s'est sensiblement accru. Au 1er Janvier 1937, le nombre des communes ayant adopté le vœu qui leur était soumis par « AR BREZONEG ER SKOL » était de 241. Au 1er Janvier 1938, ce nombre était de 307, ce qui marque une sensible augmentation sur l'année précédente. Parallèlement les campagnes de presse en faveur de la langue bretonne se sont continuées, aussi bien dans les grands quotidiens régionaux comme *l'Ouest-Eclair*, que dans les journaux locaux, gagnant chaque jour de nouveaux adhérents à la cause de l'enseignement de la langue nationale. Les campagnes d'affiches, les ventes d'insignes et de cartes postales de propagande ont concouru au même résultat.

Mais l'année 1937 est caractérisée surtout par le progrès de l'idée de l'enseignement du breton dans les milieux officiels. Le 2 Juin une délégation bretonne s'était rendue auprès de M. Jean Zay, ministre de l'Education Nationale, pour lui soumettre le programme minimum de revendication d'*Ar Brezoneg er Skol* et du Comité extraparlementaire de Front Breton. Le 30 Juin la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés adoptait à l'unanimité le rapport favorable de M. Desgranges, député du Morbihan, sur la proposition de loi de M. Trémintin, député du Finistère, tendant à l'introduction de la langue bretonne dans l'enseignement officiel (1).

(1) Voir notre numéro 5, 1er août 1937.

Après une discussion à laquelle participèrent, toujours dans un sens approbatif, des députés d'opinions politiques les plus diverses, la Commission se mit d'accord sur un texte : « *invitant le gouvernement à étudier dès maintenant et à mettre « en application de manière progressive, l'enseignement de la langue bretonne « parallèlement à celui de la langue française dans les écoles primaires, les « écoles primaires supérieures, les lycées et collèges du Finistère et de la région « bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan ainsi que dans les écoles « normales primaires de ces trois départements.* »

Ce beau résultat, qui avait pour effet de placer désormais la question de l'enseignement du breton sur le terrain technique et au-dessus de toute idée politique, est dû tant à la ténacité des dirigeants d'*Ar Brezoneg er Skol* qu'à l'appui qu'ils ont trouvé auprès de parlementaires bretons de toutes opinions. Le vote de la Commission de l'Enseignement a donné, au milieu de l'année, un regain d'actualité et d'ardeur à la campagne en faveur de l'enseignement de la langue bretonne.

L'assemblée générale d'*Ar Brezoneg er Skol* qui s'est tenue à Perros-Guirec (Perroz-Gireg) le 26 juillet a connu un succès sans précédent : un millier d'auditeurs applaudirent unanimement le programme de revendications qui leur était soumis par les dirigeants d'A. B. E. S. qui étaient assistés sur l'estrade par M. Even, sénateur des Côtes-du-Nord, M. Desgranges, député du Morbihan, M. Le Maux, député des Côtes-du-Nord et M. Tanguy Prigent, député du Finistère.

Au mois d'octobre, M. Jean Zay, Ministre de l'Education Nationale, confirmant dans une lettre adressée à M. Yann Fouéré, les déclarations officieuses qu'il avait faites le 22 août à Plozevet à M. Le Bail, député du Finistère et à K. Le Pape, membre du comité d'A. B. E. S., faisait connaître que la question de l'enseignement du breton était désormais à l'étude.

La presse, tant bretonne que française et internationale, a consacré de larges échos au résultat obtenu par l'incessante campagne d'A. B. E. S. La réforme qu'elle réclame semble à présent considérée par les grands organes d'opinion avec une certaines faveur et dans toute la Bretagne on note un mouvement très net de renaissance intellectuelle et littéraire en langue bretonne.

En tous les cas sur le terrain parlementaire on peut considérer que la cause de l'enseignement du breton est défendue par tous les députés de Bretagne. Le *Groupe Parlementaire de défense des intérêts bretons*, récemment fondé, a tenu le le 25 novembre a appuyer à l'unanimité le vote émis le 30 juin, par la Commission de l'enseignement.

La même unanimité se retrouve en dehors du Parlement : Le 19 décembre dernier, M. Yann Fouéré, directeur d'A. B. E. S. donnait à Rennes (Roazon), sous l'égide du Cercle Celtique, une conférence de propagande sur le breton à l'école, et dans le Comité d'honneur figuraient côte à côte : Mgr Mignen, primat de Bretagne, M. Chateau, maire radical de Rennes, MM. Barbot, Joly, Pinault, députés, de Quenetain, vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Le Roux, professeur de Celtique etc... Au cours de cette conférence, présidée par M. Cairou, assisté de MM. Le Berre, Collin et Bidard de la Noé, le jeune chef d'A. B. E. S. retraça la campagne énergique menée depuis plus de trois ans par son association. Il sut communiquer à ses auditeurs, sa foi profonde en le triomphe inévitable d'une cause qui se confond avec celle de la liberté et de la justice.

L'année 1938 s'ouvre ainsi pleine d'espoir devant les dirigeants du mouvement culturel breton (2).

(2) « Ar Brezoneg Er Skol » vient d'éditer sous forme de tract le bilan de la campagne en faveur de l'enseignement du breton, accompagné de documents divers. Le demander contre 0.50 en timbre au siège de l'association : 10, rue des Artistes, Paris (14e).

Bilan au 1er Janvier 1938

DES VOTES ÉMIS EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON PAR LES CONSEILS MUNICIPAUX

(307 communes)

Provinces	Nombre de Communes	Majorité absolue	Votes favorables	Votes nécessaires
LEON	116	59	68	0
TREGOR et GOELLO	161	81	66	15
CORNOUAILLE	219	110	96	14
VANNETAIS	141	71	42	29
BASSE-BRETAGNE	637	319 (1)	272	47 (1)
HAUTE-BRETAGNE			35	

Le groupe de Défense des Intérêts Bretons à la Chambre des députés

Nous donnons ci-dessous la composition du bureau du groupe de défense des intérêts bretons qui comprend les députés de toute la Bretagne, sans aucune distinction politique, et qui vient d'émettre le 25 novembre à l'unanimité un vœu demandant que le Ministre de l'Education Nationale fasse réaliser dans le plus bref délai la proposition de résolution rapportée par M. Desgranges sur l'enseignement du breton.

Président : M. Guy la Chambre, député d'Ille-et-Vilaine.

Vice-Présidents : MM. Michel, député des C.-du-N., Trémintin, député du Finistère, L'Hévéder, député du Morbihan, de la Ferronays, député de la Loire-Inférieure.

Secrétaires : MM. Gillet, député du Morbihan, Hervé, député des C.-du-N., Montfort, député du Finistère, du Tertre de la Coudre, député de la Loire-Inférieure, Le Maux, député des C.-du-N., Barbot, député d'Ille-et-Vilaine.

Signalons que le groupe a été reçu dans la première semaine de décembre par le Ministre de l'Agriculture.

M. Guy La Chambre, au nom du Groupe, a fait part au Ministre des doléances des producteurs bretons en ce qui concerne les intérêts économiques bretons, notamment les choux-fleurs, les pommes de terre, les pommes à cidre, et a demandé que la question des allocations familiales à l'Agriculture vienne en discussion au plus tôt devant le Parlement.

L'activité du Parti National Breton

Après sa réunion générale de *Carhaix* (Karaez) les 12 et 13 août, qui a marqué un pas important dans le perfectionnement de son organisation, le *Parti National Breton* a poursuivi une vigoureuse propagande, tant par son journal *Breiz Atao* que par des réunions de propagande.

Signalons en particulier un numéro spécial consacré à l'*Enseignement du Breton* (28 novembre) qui a connu un très gros succès et qui constitue un document indispensable à consulter sur la question.

(1) Les chiffres des colonnes 3 et 5 ne peuvent s'additionner.

LA VIE INTELLECTUELLE

Le numéro 4 de notre revue a déjà signalé l'existence en Bretagne, d'un vigoureux organe d'études politiques : *STUR* (1), qui semble s'être attaché à libérer le courant intellectuel breton de toute idéologie franco-latine.

Les numéros 9, 10 et 11 de *STUR* sont significatifs à cet égard.

Dans le premier de ces numéros Y. Kerberio dans son article « Deux peuples : deux civilisations », voit dans une conception différente du Droit, l'origine des conflits entre l'Etat français et le Parlement breton au XVI[e] siècle. Dans la « Tribune des Jeunes », Allbrogat invite le mouvement breton à se tourner plus spécialement vers deux sources d'inspiration : l'héroïsme irlandais et la force prussienne.

Dans le numéro 10, A. Calvez termine son Essai en trois parties sur « L'Essence de la Bretagne » en formulant l'espoir que le peuple breton saura se détourner des erreurs qui ont entrainé sa défaite, pour retrouver les fortes qualités dont il avait fait preuve autrefois. Mais ce numéro est surtout consacré à une importante étude d'O. Mordrel sur le « Racisme Breton », où il expose les origines nordiques des Bretons et montre que la Bretagne a tout à perdre de l'application sur son sol de la théorie française de l'égalité et du mélange des races. On trouve à la suite de cet article, une nouvelle rubrique « Notre Monde » qui fait pressentir la reformation d'une unité culturelle « au bord des mers grises », sur la base de tendances communes, que l'on rencontre dans plusieurs pays celtiques et germaniques. Dans « Réalités Néerlandaises » l'écrivain brabançon Wies Moens pose la première du nouvel édifice.

Dans le numéro 11, une importante étude sur la philosophie d'Oswald Spengler, par R. Glémarec, est suivie d'une suggestive confrontation « Bretagne et Prusse » par O. Mordrel. Le même auteur, plus loin, se livre à une impitoyable critique de M. Charles Maurras, théoricien du nationalisme français intégral, qu'il dénonce comme l'ennemi juré du celtisme.

Dans « Impressions Nordiques », J. La Bénelais brosse un tableau brillant des traits communs que manifestent tous les peuples du Nord, par opposition aux Méditerranéens. A la suite de quoi, G. Eguinard dans « Le Temple de Sion » dénonce l'emprise orientale et judaïque sur les programmes de l'Université française.

Chacun de ces trois numéros renferme un Editorial de la plume du directeur (notamment « Caste », « Elite », « La Nouvelle Coalition ») où sont remuées des idées générales dont l'intérêt dépasse largement les frontières de Bretagne et qui ont attiré, ainsi d'ailleurs que d'autres articles, l'attention du public étranger.

Par la continuité des idées exprimées dans ces trois livraisons successives, s'est marquée la volonté d'une élite de jeunes écrivains bretons, particulièrement audacieux et cultivés, d'attirer l'attention de leurs compatriotes sur les grands problèmes qui se posent à l'intelligence bretonne. Mais il va de soi, pour tout observateur impartial, que la liberté dont doit faire preuve une revue d'études, n'engage pas la doctrine du nationalisme breton. Cette dernière reste sagement indépendante des pures batailles d'idées et des discussions philosophiques. Les partisans de positions les plus osés qu'on a pu trouver dans *STUR*, demeurent, sur le terrain de l'action bretonne, volontairement soumis à la discipline d'Union du Parti National et ce n'est pas un des caractères les moins remarquables des tendances intellectuelles personnifiées par cette revue.

(1) *STUR*, Revue trimestrielle, directeur : Olier Mordrel, paraissant les 1[er] janvier, 1[er] avril, 1[er] juillet, 1[er] octobre. Prix du numéro 10 fr. Abonnement 40 fr. Etranger 50 fr. S'adresser : B. P. 37, Quimper, Bretagne. Compte de Chèques Postaux : Y. Bricler, Rennes, C.C. 18.977.

ELSASS-LOTHRINGEN

(Alsace-Lorraine)

Un succès de la résistance Alsacienne-Lorraine

par Interim

La résistance du peuple d'Alsace-Lorraine contre le décret du 10 octobre 1936 par lequel le ministre Blum voulut imposer une prolongation arbitraire de la scolarité vient d'être couronnée de succès. En effet, par un arrêté du 3 décembre, le Conseil d'Etat français a annulé les dispositions du décret en vertu desquelles les jeunes garçons des deux provinces reconquises en 1918 devaient fréquenter l'école primaire pendant 9 ans, tandis que leurs camarades de l'ancienne France n'étaient astreints qu'à une scolarité de 8 ans. Par cette décision, la juridiction administrative suprême en France, saisie par un recours d'un père de famille alsacien agissant en quelque sorte comme mandataire de tous les parents, a consacré une défaite nette du gouvernement qui avait fait preuve en la matière du jacobinisme le plus outrancier. S'il est exact que le décret incriminé relevait un certain nombre de vices de forme et que, du point de vue juridique, son annulation s'imposait, — parce qu'en le rendant, le gouvernement Blum avait sans aucun doute transgressé les pouvoirs que lui avait donnés la loi du 9 août 1936 qui prétend réformer la durée de la scolarité sur tout le territoire français, — il n'en est pas moins certain que ce jugement de la Cour administrative a été, en réalité, imposé par la volonté inébranlable des Alsaciens-Lorrains. Par la voix de leurs élus parlementaires et de leurs représentants dans les assemblées départementales, ceux-ci avaient nettement signifié aux gouvernants de Paris qu'ils entendaient, dans cette question, ne plus se laisser faire. L'annulation du décret Blum a donc surtout pour cause des *raisons politiques*. Le Conseil d'Etat, en formant cette annulation sur des arguments juridiques, voulait tout simplement permettre au ministère Chautemps de sortir de l'impasse dans laquelle s'était fourvoyé son prédécesseur.

Le gouvernement de Paris avait l'intention de réaliser par le décret incriminé un progrès notable dans la voie de l'assimilation totale des nouveaux citoyens français de langue allemande qu'on veut réduire à la mesure commune. Il n'a reculé en l'occurrence que parce qu'il se heurta à un *front unique de toutes les organisations politiques et culturelles d'Alsace-Lorraine* (en dehors de celles, il est vrai qui sont inféodées à l'idéologie jacobine ou marxiste). Aussi la presse du pays n'a-t-elle pas manqué de souligner les leçons qu'il importait de tirer de cette victoire : L'annulation par le Conseil d'Etat des dispositions vexatoires du décret Blum démontre à l'évidence ce qu'une minorité nationale peut obtenir si elle sait rester unie et persévérante. L'enseignement à tirer de l'issue de cette lutte contre la scolarité de 9 ans est donc précieux pour l'avenir. Mais il s'agira de tirer de cet évènement politique important d'autres conséquences encore. En

effet, si l'annulation du décret Blum constitue certes un succès dont il faut se réjouir, il est un fait que cette assimilation, déjà mentionée, continue pour le surplus tous les jours par mille moyens qui sont au pouvoir du gouvernement. Si l'on a pu faire reculer celui-ci dans ce cas spécial qui n'avait concerné qu'une question de détail, mais avait soulevé des questions de principe, il devra être possible d'obtenir par la même volonté coordonnée et énergique des réformes beaucoup plus importantes dans d'autres domaines et en particulier dans celui de l'enseignement-même. Cet enseignement est pernicieux pour la minorité ethnique de l'Alsace et de la Lorraine de langue allemande, dite « Lorraine-allemande ». Il est malheureusement un fait qu'on ne saurait assez condamner : c'est que les enfants du pays n'apprennent leur propre langue, l'allemand, qui est parlé chez nous depuis que cette langue existe qu'à partir de la deuxième année scolaire et ensuite, jusqu'à leur sortie de l'école, que *pendant* 3 *heures par semaine !!* Tout le reste du temps est consacré à l'enseignement du français ou à l'enseignement en français. Les enfants n'entendent donc dans la première année scolaire aucun mot dans leur langue maternelle et ne sont instruits qu'avec une langue étrangère. C'est ce que des pédagogues français avec cet amour du paradoxe qui semble les caractériser appellent la « méthode directe... »

Il va de soi qu'une méthode aussi insensée et qui néglige d'une manière aussi délibérée les principes les plus élémentaires de toute pédagogie pour servir exclusivement une froide raison d'Etat, n'a pas manqué de donner dès maintenant des résultats hautement regrettables quant au niveau culturel de la jeunesse alsacienne-lorraine. Comme il a déjà été rapporté dans cette revue, le gouvernement Blum avait d'ailleurs lui-même reconnu ce fonctionnement défectueux de l'école française dans les provinces de langue allemande en essayant de justifier son décret par la nécessité d'améliorer les résultats de l'enseignement primaire. Cet aveu qui émane d'une source aussi peu suspecte (en l'occurence), est d'autant plus grave qu'avant la guerre le pourcentage des illétrés s'était en Alsace-Lorraine pratiquement réduit à zéro et que les quelques Lorrains de langue française qui habitaient alors également la Terre d'Empire (*Reichsland*) se voyaient appliquer sous le régime qu'on se plait à Paris de qualifier de celui de la « botte prussienne », une méthode d'enseignement autrement plus libérale qui tenait véritablement compte de la langue maternelle des autochtones. Dans la discussion autour du décret Blum, on ne manquait donc pas de rappeler qu'il ne s'agissait pas de prolonger mécaniquement la durée de la scolarité, tout en ne prévoyant du reste même pas les moyens matériels les plus élémentaires pour former et abriter les classes de cette neuvième année, mais de réformer la *méthode de l'enseignement.* Maintenant que les évènements ont révélé ce qu'une union étroite permet d'obtenir, il s'agira d'aboutir à un statut qui tiendra compte au moins partiellement des intérêts les plus légitimes d'une population de 1.500.000 âmes qui, en 1918 n'est certes pas devenue française, pour se voir « délivrée » d'un patrimoine moral et culturel d'une richesse que pouvait lui envier n'importe quelle autre population du continent.

L'APPAUVRISSEMENT ÉCONOMIQUE CONTINUE

Ces derniers temps s'est accentué une évolution qui ne laisse pas d'inquiéter profondément tous ceux qui savent ce que signifiait l'importance et la richesse économique d'un pays situé sur cette grande artère européenne qu'est le Rhin, et à un point qui depuis des siècles constitue un véritable carrefour des grands chemins qui mènent d'Italie et de Suisse vers les Flandres, la Hollande et l'Angleterre, de France et de l'Europe occidentale vers l'Allemagne et l'Europe centrale et orientale. Ce pays de vieille richesse, qui par la fertilité de son sol et l'application de ses habitants se voyait déjà qualifié de « grand jardin » par un roi de France qui allait en prendre possession pour la première fois, tend à ne plus être qu'un glacis gigantesque. Il est menacé par un exode inexorable

des capitaux de toutes sortes qui tendent à s'éloigner d'une contrée qui est aussi manifestement vouée, lors du prochain conflit, à la destruction et à la mort.

Malheureusement, même si abstraction faite de la question, les gouvernements de Paris ne pouvaient pas remédier à une évolution aussi critique en extirpant le mal à sa racine par l'adoption d'une politique étrangère de rapprochement avec l'Allemagne, cette déchéance dangereuse est encore activement poussée par ce pouvoir central qui ne cesse de poursuivre une politique de concentration à outrance, même dans le domaine économique et provoque ainsi une véritable anémie des provinces-marches. Dans ces derniers temps il force même l'allure. C'est ainsi que le gouvernement Chautemps a profité de la création récente de la « Société Nationale des Chemins de Fer Français », pour détruire enfin l'autonomie administrative du réseau alsacien-lorrain qui avait pu être maintenue, avec peine il est vrai, depuis 1919. On peut apprécier l'esprit dans lequel de telles mesures sont subitement prises, en notant que le gouvernement ait argué de la prétendue unification des réseaux privés en une grande compagnie d'Etat pour faire disparaître la direction des chemins de fer de Strasbourg. Or, en réalité les chemins de fer français ne sont pas encore entièrement étatisés. Les anciens réseaux subsistent dans la nouvelle Société nationale, sauf celui de l'Alsace-Lorraine, qu'on veut rattacher à la Compagnie de l'Est pour satisfaire enfin l'appétit toujours en éveil des actionnaires qui depuis 19 ans ne cessent de loucher vers les installations modernes et perfectionnées et surtout vers le rendement excessivement favorable par rapport aux anciens réseaux français, des chemins de fer alsacien-lorrains. A l'heure actuelle, les parlementaires alsacien-lorrains qu'on a placés une nouvelle fois devant un fait accompli essaient de sauver ce qui peut encore être sauvé, mais la lutte sera dure. Il est vrai que là encore la leçon du succès dans l'affaire du décret scolaire continue à garder toute sa validité.

La langue basque dans les Ecoles du Pays Basque de France

La *Petite Gironde* du 16 décembre, mentionnant le rapport favorable fait au nom de la Commission de l'Enseignement de la Chambre par M. Desgranges sur l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles de Basse-Bretagne demande que la langue basque bénéficie en France du même régime, dans les districts où elle est parlée.

« Depuis quelques années, dit ce journal, des deux côtés de la frontière, ceux que l'on nomme les bascophiles ont codifié la langue, alors qu'auparavant elle ne se transmettait que par habitude et tradition. Ce mouvement en faveur du basque avait pour double but sa conservation et sa pureté.

« Il serait très utile, dans ce but, que le bilinguisme fût pratiqué dans les écoles de la région basque. Cette très vieille langue mérite de vivre et d'être préservée de la corruption.

« Espérons que la proposition de loi de M. Trémintin sera adoptée et que dans les écoles de notre région le basque sera parlé et enseigné. »

GROOT-NEDERLAND

(Pays-Bas)

FRYSLÂN

(Frise)

Le Problème Frison et les Pays-Bas

Par N. AARTSMA

Parmi les questions minoritaires de l'Europe Occidentale, le problème frison est peu connu, bien qu'il y occupe une place intéressante. Cette ignorance de la question frisonne, non seulement en Europe, mais même en Hollande, est due principalement au fait que les Frisons étaient trop peu conscients, au cours des derniers siècles, de leur caractère particulier ; même à l'heure actuelle, beaucoup d'entre eux considèrent leur langue comme une espèce de dialecte et ils estiment qu'il est plus distingué de parler le néerlandais.

De plus, les personnalités marquantes qui auraient pu traiter les problèmes culturels et politiques tels qu'ils auraient dû l'être et surtout animer la jeunesse d'un idéal national, ont malheureusement trop souvent fait défaut.

Enfin, par suite de la réserve qu'ils ont toujours montrée vis à vis des étrangers, ils ont négligé de faire connaître la lutte qu'ils menaient, pour la conservation de leur personnalité.

Pourtant, l'histoire du peuple frison mérite d'être connue. Il n'y a peut-être aucun autre peuple d'Europe qui semble aussi près d'une décadence politique et culturelle. Un peuple dont les contrées s'étendaient encore au neuvième siècle de la Flandre au Danemark, se voit repoussé jusqu'à la province néerlandaise de la Frise, avec une population de 400.000 âmes, dont un tiers ne parle déjà plus le frison. Les causes de cette déchéance sont dues, en grande partie, aux Frisons eux-mêmes. Par des luttes intestines et une conception trop individualiste de la vie, ils se sont affaiblis à un tel point que les souverains étrangers se sont approprié peu à peu de grandes régions de la Frise, les néerlandisant ou les germanisant ensuite.

La nature y a aussi contribué pour une large part : au Moyen-Age, la Frise était constamment ravagée par les inondations (principalement du Zuiderzee). De ce fait les liens entre les diverses parties de la population se détendaient de plus en plus et chaque province devenait de plus en plus indépendante.

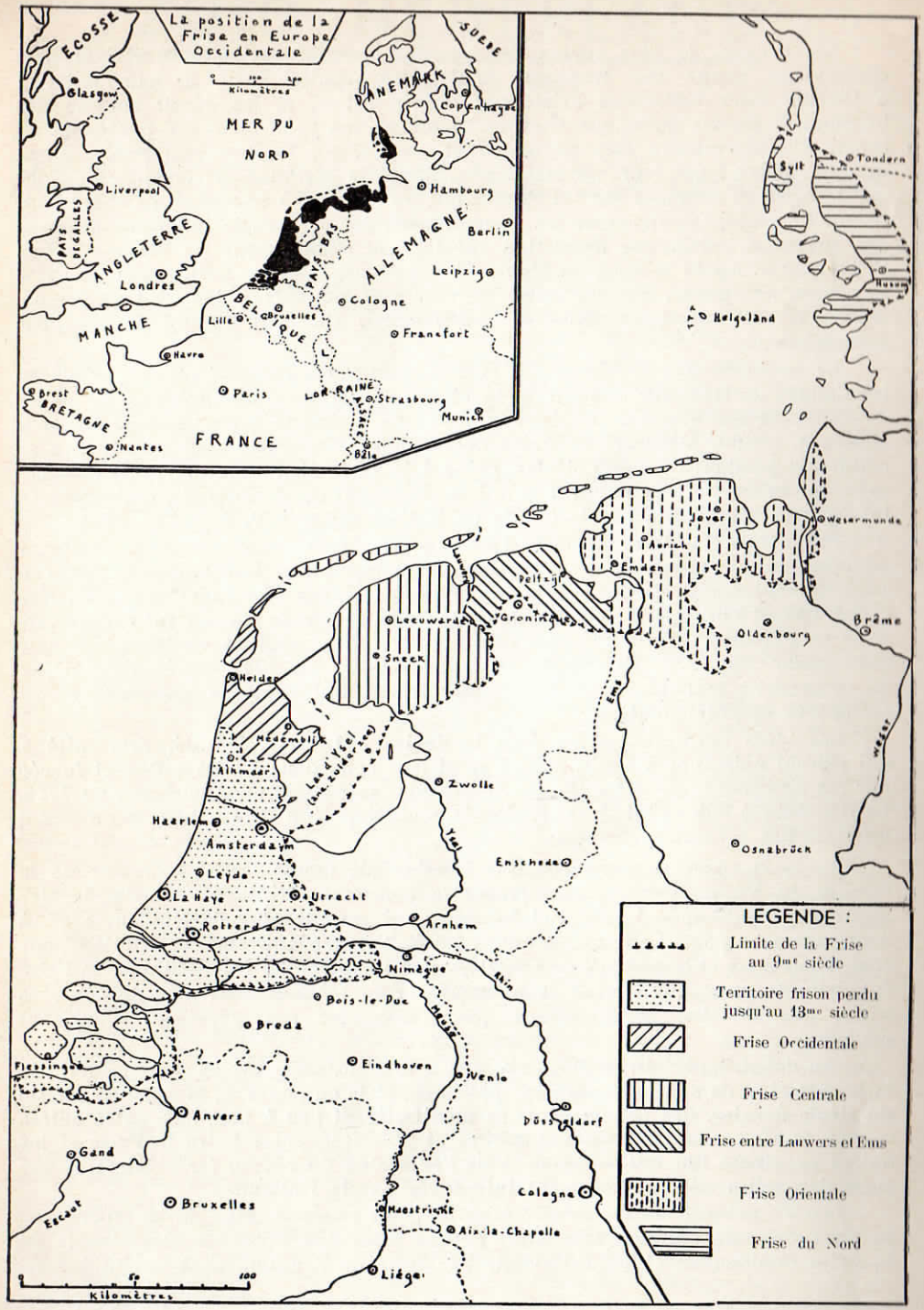

Histoire de la Frise

Les Frisons, le plus ancien des peuples germaniques actuels, étaient déjà connus au temps des Romains. L'historien Tacite écrit à leur sujet : « Clarum inter Germanos Frisionum nomen est », et les décrit comme des hommes de grande taille, aux cheveux blonds et aux yeux bleus qui possèdent un esprit d'indépendance très prononcé et sont d'une fidélité inaltérable. Deux qualités, hélas ! qui leur ont été fatales. Après la domination romaine, la Frise est de nouveau menacée par les Francs qui les obligent à se soumettre et les baptisent. Pourtant, Charlemagne les reconnaît comme un peuple indépendant, dans son royaume, puisqu'une législation spéciale est établie pour les Frisons « Lex Frisionum ». Après la mort du fils de Charlemagne, Louis le Débonnaire, la Frise se trouve incorporée, avec les autres provinces néerlandaises, dans la Lotharingie. Après la dislocation de l'empire lotharingien, elle fait partie de l'Empire germanique.

Le morcellement de la Frise, à l'Ouest, commença lorsque, vers le 10e siècle, les Comtes de Hollande conquirent la région comprenant les provinces actuelles de Hollande méridionale (Zuid-Holland) et de Hollande septentrionale (Noord-Holland), jusque Alkmaar. La Frise occidentale (West-Friesland) put encore se maintenir pendant quelques siècles, grâce à la vaste étendue de terrains marécageux qui existaient à ce moment et qui la séparaient de la Hollande. Cette contrée fut également englobée par le Comte de Hollande Floris V, vers l'an 1290.

Par contre la Frise centrale (Midden-Friesland) — la province de Frise actuelle dans le royaume des Pays-Bas — maintint son indépendance jusqu'en 1524, date à laquelle elle fut réunie aux autres provinces néerlandaises par Charles Quint. Quand Philippe II se retira, Jean de Oude, Comte de Nassau, fut élu gouverneur (Stadhouder) de la Frise, tandis que les autres régions choisirent comme Stadhouder son frère Guillaume d'Orange-Nassau. En 1747, après l'extinction de la branche hollandaise, le Stadhouder frison, Guillaume IV, gouverna toutes les provinces néerlandaises.

Les idées révolutionnaires avec la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » qui prirent naissance à Paris, eurent aussi leur écho dans les Pays-Bas, et forcée par les circonstances, la famille du Stadhouder se réfugia en Angleterre, en 1795. La République Batave fut alors proclamée, mais Napoléon Ier y mit fin en annexant les Pays-Bas à l'empire français.

Après la chute de Napoléon, les Néerlandais demandèrent le retour de la famille du Stadhouder et présentèrent la couronne royale au fils du dernier gouverneur Guillaume V. Celui-ci fut couronné sous le nom de Guillaume Ier, à Amsterdam, en 1814. Cette même année fut établie une nouvelle constitution pour tout le royaume et le système de centralisation napoléonien fut confirmé. La Frise fut définitivement annexée. A ce moment, on ne reconnaissait plus de contrées ayant une certaine indépendance, mais seulement des provinces d'un seul royaume.

Au début, toutefois, la Frise eut peu à souffrir, au point de vue culturel, de la suppression de son indépendance politique. Mais au cours de la seconde moitié du siècle dernier, des changements se manifestèrent peu à peu, dûs, entre autres causes, aux communications plus faciles et plus fréquentes entre la Frise et les autres provinces (du fait notamment de l'extension du réseau ferroviaire) et par suite desquelles elle fut fortement influencée par la Hollande.

Jusqu'à présent aucune amélioration ne s'est produite, bien qu'on espère que la Frise Centrale (Midden-Friesland) pourra subir une influence bienfaisante de la Frise Occidentale (West-Friesland) par suite de l'endiguement du Zuiderzee.

(*A suivre*).

ZUID - NEDERLAND

(Pays-Bas du Sud)

LES EXPLOITS DU BARBOUILLEUR GRAMMENS

Sous ce titre, d'une distinction toute latine, qui est quasi devenu, dans leurs colonnes, celui d'une rubrique régulière, les journaux wallons et fransquillons — la « presse belge d'expression française », ainsi se désignent-ils eux-mêmes — jettent feu et flamme, sans discontinuer, depuis des mois.

La personnalité de M. Florimond Grammens est connue depuis longtemps. Professeur au Collège Episcopal de Ronse (Renaix), il s'est, aussitôt après la guerre, distingué comme l'un des militants les plus ardents, voire les plus fougueux, du flamingantisme d'action. Il se dépensait au sein de diverses associations culturelles, notamment du *Davidsfonds*, mais bientôt il se fit une spécialité de la lutte pour la reconnaissance légale et administrative des droits du néerlandais sur la frontière linguistique (*taalgrens*) où voisinent français et thiois.

Nommé inspecteur provincial de l'Enseignement Technique et des Bibliothèques Scolaires d'Oost-Vlaanderen (Flandre Orientale), il n'en ralentit nullement son activité. Sa maison : *Taalgrensvilla*, à Ronse, est devenue le foyer d'une vaste mouvement qui, sous le nom de *taalgrensactie*, a acquis rapidement une notoriété considérable.

Une première tentative de création d'une organisation de combat, groupant des Flamands de toutes opinions, s'avéra infructueuse : les socialistes, plaçant la discipline du parti avant les intérêts du peuple, refusaient, pratiquement, de de s'associer à des démarches ou à des campagnes qui contenaient un blâme à l'adresse de certaines municipalités de la région frontière, telles Ronse même et Moescroen (Mouscron), aux mains des membres du Parti Ouvrier Belge, francisateurs impénitents.

Libéral étant, en Flandre, synonyme, ou à peu près, de *fransquillon*, il ne restait plus qu'à s'entendre, au-dessus des formations partisanes, entre Catholiques. Telle fut la formule qui présida à la naissance de la *K. V. T. A. : Kristelijke Vlaamsch Taalgrens Aktie* (Comité chrétien-flamand d'action pour la frontière linguistique), et de son organe : *De Taalgrenswachter* (Le gardien de la frontière linguistique). Les nationalistes y collaborent avec l'aile flamingante du « Bloc Catholique Belge ».

Malgré qu'en maints endroits le recensement de 1930 — nonobstant les manœuvres de plus d'un parmi les fonctionnaires chargés de l'opération — eût mis en évidence la majorité flamande de la population, malgré que les *taalwetten* (lois linguistiques) de 1932 eussent consacré le caractère unilingue de l'administration dans toutes les communes où l'élément thiois est égal ou supérieur à 70 %, les militants de la *taalgrensactie* eurent vite fait de se rendre compte qu'il n'était pas possible, en Belgique, d'obtenir, par les moyens légaux, la mise en application des lois.

Le sabotage de la législation est, en effet, systématiquement organisé, avec la complicité de maints services centraux, par de nombreuses municipalités. (En Belgique, les bourgmestres, nommés par le Ministre de l'intérieur, sont souvent choisis dans les rangs des « classes dirigeantes », hobereaux de village ou bourgeois parvenus, appartenant en règle générale aux milieux libéraux ou

catholiques conservateurs, également hostiles aux revendications du *volk* flamand).

M. Florimond Grammens, constatant l'inanité des pétitions, requêtes, recours en justice, interpellations parlementaires, etc..., se décida à recourir à une autre méthode. Il fonda l'énigmatique *Raad van de Daad* (Conseil de l'Action) et entreprit à travers le pays flamand, dans l'agglomération bruxelloise et sur la côte, en Limbourg comme en Brabant, un vaste « netoyage ». Un beau matin, les habitants d'une grosse ville comme d'un petit village constatent que toutes les inscriptions administratives, notamment les plaques indicatrices des rues, indûment rédigées en français, ont été, durant la nuit, consciencieusement effacées à grands coups de pinceau.

L'action directe, telle que la comprend M. Florimond Grammens, revêt d'autres formes. Un bourgmestre récalcitrant reçoit, signée de lui, la sommation d'avoir à faire disparaître, dans les quarante-huit heures, de son Hôtel-de-Ville, tous avis, affiches et proclamations libellés, contrairement à la loi, en français. A l'heure dite, M. Grammens se présente à la Maison Commune et commence à arracher des murailles, méticuleusement et un à un, les papiers illégaux.

D'autres fois, c'est au Premier Ministre que s'adresse l'ultimatum d'avoir à faire respecter la Loi. Et, au moment voulu, apparaît, de manière inattendue souvent mais efficace, le vengeur du Droit.

La police intervient. Ce lui est une vieille connaissance. Il a eu affaire avec elle plus d'une fois, à Brussel (Bruxelles), refusant de payer le prix de sa place en tramway ou d'obtempérer aux injonctions des agents, faisant le muet et le sourd, tant qu'on ne lui adresse pas la parole en néerlandais.

On le met en prison. Il n'y est pas dépaysé. Il y fut naguère jeté pour avoir organisé des manifestations bruyantes... et olfactives dans les cinémas de sa ville de Ronse contre *la Kermesse Héroïque,* ce film insultant pour l'honneur des Flamands...

On lui intente procès sur procès et on le traîne de juridiction en juridiction. Ce digne fonctionnaire est un habitué des prétoires. Mais à peine, dans le cabinet du juge d'instruction, lui enlève-t-on les menottes, qu'il profite de sa liberté et commence à « nettoyer » les murs du Palais de justice de toutes les publications et paperasses diverses écrites en français...

Son administration le destitue et le met à pied. Preuve est faite, une nouvelle fois, qu'il est bien difficile de servir à la fois l'Etat belge et le peuple flamand...

M. Florimond Grammens est devenu une sorte de héros populaire, une figure choyée et acclamée. La légende s'empare, de son vivant, de ce « chevalier du pinceau », de ce « peintre flamand moderne... »

Des gendarmes doivent-ils l'arrêter ? Les braves militaires, tout à leur consigne, s'en excusent près de lui, se déclarent fiers de l'approcher, et pour une fois consentent à n'être pas « sans pitié ».

S'il est sous les verroux, une marée de télégrammes et d'adresses de protestation déferle aux ministères... et l'arrache au cachot.

Des manifestations de sympathie et de solidarité s'organisent en son honneur. A Leuven (Louvain), les étudiants étrangers de l'Université, Wallons surtout, prétendent s'opposer à l'hommage public que lui rendent ses compatriotes enthousiastes. La bagarre éclate, le sang coule.

Parmi tant de politiciens professionnels, sans horizon, ni guère plus d'idées générales, aptes tout au plus aux petites roueries et aux mesquines astuces du métier, Florimond Grammens est peut-être le premier, en Flandre, qui témoigne d'un véritable esprit politique.

Parmi tant d'*habiles,* dont tout l'art et l'unique ambition sont d'*arriver,* Florimond Grammens tranche comme une apparition chevaleresque et héroïque.

Comme nous l'écrit un correspondant, dont nous nous faisons un plaisir d'insérer ci-après la communication, sa personne, son action renouvellent la figure et l'épopée d'Uilenspiegel, qui n'est jamais tout à fait mort en pays thiois.

LA RÉSURECTION DE TIJL L'ESPRIT

On cite, à travers le monde, d'innombrables minorités nationales asservies et maltraitées. Le fait, hélas, est banal et ne surprend plus personne, s'il émeut encore quelques âmes equitables.

Mais on ne connaît qu'une seule majorité nationale opprimée. Ce phénomène unique devait être réservé à la Patrie du paradoxe : à la Belgique.

De l'aveu des statistiques officielles, les gens de langue flamande y étaient en 1930, 4 millions 135.568 contre 3. 513.321 parlant un français approximatif. Le reste de la population comprenait les enfants en bas âge, les habitants des cantons allemands et les étrangers.

D'autre part, à peu près tout ce qui en Belgique compte dans l'œuvre civilisatrice est flamand, autrement dit néerlandais : flamandes, en effet, l'architecture et la peinture, flamands les autres arts plastiques, flamande même la musique moderne, et nous ne disons rien des sports, ni des autres activités subalternes...

Pour ce qui est des paysages urbains ou humains, que l'on compare Liège à Antwerpen (Anvers), Charleroi à Brugge (Bruges), un groupe de paysans des Polders à une troupe dépenaillée de naturels du Borinage, la cause est entendue et jugée.

On dirait que, sur le berceau de cette race, les fées se sont penchées et ont ainsi parlé : « Tu seras dotée de tous les dons. Tu auras la force vitale, l'imagination créatrice, la puissance d'expansion ». Mais il semble qu'une malveillante sorcière ait aussitôt ajouté : « Tu ne sauras pas t'en servir à ton profit ».

Cependant, la Flandre, pour compenser les malédictions de la fée Carabosse et pour racheter ses innombrables enfants débonnaires, voire sa forte équipe de renégats, a reçu du Ciel en présent un merveilleux antidote : Tijl, Tijl l'Esprit, qui ressuscite lorsque plus rien ne bouge et qui sauve les situations qu'on croit perdues.

« Nul ne sait où il chanta sa dernière chanson », écrit son historiographe Charles Decoster. Pourtant Decoster ne connaissait pas tout. Nous, nous n'ignorons plus l'endroit où Tijl fait entendre sa voix. C'est en un domaine que la nature a généralement paré de ses plus beaux attraits mais que la malice des hommes et la « faim de terre » des Wallons ont transformé en zone de combat. C'est au long d'une frontière invisible, plus importante néanmoins que les lignes de douanes ou de fortifications : sur la frontière linguistique.

Depuis des siècles les Wallons menaient l'attaque. Ce n'est pas seulement en matière de monnaie que les espèces les moins bonnes chassent les meilleures. Il en est de même pour les cultures et pour les civilisations.

Favorisés, en outre, par les circonstances et aussi, il faut le dire, par une réelle habileté manœuvrière, les Wallons étaient parvenus à s'approprier ou plutôt à déflamandiser linguistiquement des régions authentiquement thioises, comme le Cominois, les alentours de Waterloo, etc...

Ils se croyaient tout permis lorsque le combat changea d'arme. Tijl était apparu.

Sous sa plus récente incarnation, il se nomme Florimond Grammens, est fonctionnaire de l'Etat, porte une barbiche en pointe, apte à dissimuler ironie et malice et réside, paraît-il, en la bonne ville de Ronse, que les Wallons ont prétendu déformer en Renaix.

Mais on le voit partout et, de Visé à Ploegsteert, il se manifeste chaque nuit, plutôt plusieurs fois qu'une, muni de pots de couleur vive, pour redresser les torts, c'est-à-dire pour corriger, amender ou escamoter les inscriptions officielles contraires au droit reconnu de la langue flamande.

Tijl désormais est juriste et même légaliste. Il invoque des textes incontestables et incontestés et ne prétend s'en prendre qu'aux violateurs de la Constitution. Naturellement c'est lui que l'on met en prison. Qu'importe. Il a la loi pour lui... et sa conscience... et la certitude d'employer les bons moyens : le fait et l'action.

Peut-être tient-il des ascendances françaises, que compte sa branche maternelle, ce sens de la politique pratique, réaliste et efficace. En tous cas, il a compris, le premier en Flandre, cette vérité essentielle qu'on ne se défend qu'en contre-attaquant. Or, les Wallons, malgré l'effondrement catastrophique de leur natalité, n'ont pas renoncé à s'annexer le bien du voisin. Rien ne montre mieux leur impérialisme territorial que l'extravagante indifférence avec laquelle ils assistent à cette course de leur race au tombeau. Ils comptent toujours sur les « Wallons nés de parents flamands » (1) pour boucher les trous. Et voilà

(1) Cette admirable formule est de M. VANDEVELDE (sic), bourgmestre de Moescroen (Mouscron).

pourquoi ils réclament la ville d'Edingen (Enghien) où toutes les inscriptions anciennes sont en néerlandais et où il suffit de se promener une heure dans les rues populaires pour être fixé sur la langue d'aujourd'hui. Mais Tijl se dresse devant cette fantaisie macabre et, d'un éclat de rire, dissipe le chœur funèbre.

Qu'importe qu'un bourgmestre joue à la fois les Commissaires et les Guignols, Tijl le ridiculise à jamais et l'enfouit pour toujours.

Et, ce qui vaut mieux encore, au souffle de sa parole ardente, devant la leçon de son exemple, le peuple flamand reprend conscience de ses droits historiques et de sa valeur présente.

Cependant, apeurés, les Delannoy (2) et leurs séïdes écoutent le piétinement sourd des légions flamandes en marche vers les terres de leurs pères... L. R.

L'OPINION D'UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE

Voici l'avis que donne, dans *De Standard* (Brussel), sur le conflit linguistique à Edingen (Enghien), M. Leo Vindevogel, député catholique d'Oudenaarde (Audenaerde) Ronse :

« Pour l'Etat belge qui est en majorité flamand, la frontière linguistique doit être défendue comme une frontière d'Etat à Etat, et de même que si le conseil communal d'Edingen demandait le rattachement à la France, l'Etat s'y opposerait, de même il doit s'opposer à ce qu'Edingen passe la frontière linguistique.

« Il y a en Belgique deux peuples.

« Edingen est une ville flamande, c'est notre propriété et nous devons la garder.

« Une décision d'un conseil communal, une élection ne peuvent changer la situation. Edingen doit être flamandisée. Edingen n'a rien à dire dans cette affaire, c'est le peuple flamand qui décide et les conseils communaux d'Edingen et d'Everbeek n'ont qu'à obéir.

« Il faut que les bourgmestres de Brussel et de ses faubourgs, d'Edingen et autres communes de la frontière soient remplacés. Leurs successeurs doivent représenter le pouvoir central qui est flamand et ainsi on brisera la résistance. »

UNE SOCIÉTÉ CULTURELLE INTERCELTIQUE

A la suite d'une réunion tenue à Plougastel le 23 août dernier, à l'occasion du *Bleun-Brug*, entre un certain nombre d'écrivains bretons et en présence du flamand celtisant, le Dr G. HAES, il a été créé une société culturelle interceltique : I. C. S. (*Interceltic Cultural Society*).

Elle a pour but de grouper dans tous les pays celtiques les hommes compétents en matière de langues et de civilisation celtiques. Elle se propose, en dehors de toute question politique ou religieuse :

1°) de faire progresser les études celtiques, 2°) de rapprocher les peuples celtiques en développant entre eux une meilleure connaissance mutuelle.

La section bretonne a pour président M. Roparz HEMON, directeur de l'importante revue de langue bretonne *GWALARN*.

La société accepte des membres correspondants, étrangers aux pays celtiques. On peut se procurer les statuts auprès du Dr HAES, 31, Boulevard Van Pée, Nivelles (Belgique) ou du secrétaire de la section bretonne : M. L. ANDOUARD, 16, avenue Kruger, Saint-Malo (Bretagne).

(2) M. Delannoy, bourgmestre d'Edingen, naguère député, a lui-même voté au Parlement la « loi de flamandisation » qui oblige sa commune à user exclusivement, en tous actes administratifs, de la langue néerlandaise.

EIRE

(Irlande)

La nouvelle Constitution apportera-t-elle aux Irlandais la Paix intérieure ?

L'année 1937 n'a certainement pas été des plus calmes pour l'héroïque Irlande, qui a réussi en 1916 et en 1921 déjà à ouvrir la brèche dans la domination étrangère, mais qui ne semble encore avoir trouvé ni la paix intérieure, ni la formule définitive de ses relations avec l'Empire Britannique. On se souvient de la série de manifestations et d'attentats qui, lors de l'anniversaire de la Semaine de Pâques, lors du couronnement du Roi George VI, lors de la visite royale à Belfast, lors de l'anniversaire de l'Armistice, témoignèrent du caractère difficile des relations anglo-irlandaises aussi bien que des rapports entre le gouvernement de Dublin et les éléments extrêmistes dans tout le pays.

Eamonn de Valera n'a pas seulement à tenir compte de son opposition parlementaire, le parti *Fine Gael*, de son prédécesseur Cosgrave, mais aussi de l'Armée Républicaine Irlandaise (*IRA*), organisation militaire et politique secrète, dont lui-même a fait partie jusqu'en 1927 et qui fut interdite par son gouvernement en 1936. Les nationalistes républicains ont toujours été les ennemis déclarés de tout compromis avec l'Angleterre et, de ce fait, ils sont systématiquement adversaires de l'Etat Libre, en tant que celui-ci constitue un dominion britannique et qu'il ne jouit pas d'une souveraineté intégrale sur l'Irlande entière, notamment sur les provinces de l'Ulster.

C'est en grande partie leur influence qui devait amener De Valera à créer la nouvelle constitution qui vient d'entrer en vigueur, le 29 décembre 1937 et qui ne connaît plus ni Etat Libre, ni Majesté Britannique, ni division entre le Nord et le Sud. La majorité considérable, avec laquelle le peuple irlandais a adopté, il y a quelques mois, le projet de constitution, est une preuve que la tendance affirmée vers une politique de complète indépendance, correspond toujours aux désirs profonds du pays.

Certains observateurs estiment que, sous la constitution nouvelle, la position du gouvernement De Valera sera plus forte encore que précédemment. On parle aussi d'un accord prochain entre le Président du Conseil Exécutif et Cosgrave, ce qui pourrait faciliter considérablement la conclusion d'un traité commercial avec Londres, qui fait toujours défaut. De même apprend-on qu'Eamonn De Valera ne désire pas se faire élire Président de l'Etat — qui se nomme dorénavant *Eire* —, mais entend rester simplement Président du Conseil. On doit donc s'attendre à des élections générales, au plus tard au printemps, et à l'appel à la présidence d'un homme politique nouveau.

S. L.

Lire dans nos prochains numéros :

— **Nouvelles d'Irlande.**
— **Les entretiens de Londres.**
— **Irlande et Pays-Fas.**

CORRESPONDANCE

Sous cette rubrique, nous placerons désormais les lettres que nous recevons de nos abonnés et de nos lecteurs, et qui nous paraissent assez instructives pour mériter la publication. Il va de soi que ces documents, insérés purement à titre d'information, ne sauraient engager en rien la responsabilité de notre organe.

N. D. L. R.

Brussel, le 23 décembre 1937.

Monsieur le Directeur,

M'est-il permis de revenir sur l'intéressant compte-rendu que, dans l'un des numéros de votre revue, M. J. Demeerseman a donné de l'ouvrage de M. A. Decleene : *Le Règne de la Race*, dont entretemps une adaptation en langue allemande a vu le jour ici même (*Katholizismus und Rasse*. Brüssel. *Phalanx-Verlag*) et dont une version néerlandaise vient précisément de paraître à Anvers (*Het Rassenvraagstuk door een Katholiek gezien*, éditions *De Schelde*) ?

Ce n'est pas que je trouve excessifs les éloges que votre correspondant de Sint-Niklaas-Waas décerne à ce livre. Je lui suis, au contraire, reconnaissant de m'avoir révélé cette œuvre d'un intérêt à la vérité peu ordinaire, et dont la lecture s'impose à tout esprit curieux des choses de son temps.

Je crains simplement que l'auteur du *Règne de la Race*, ainsi que son bienveillant critique, ne pèchent par excès d'optimisme dans leur jugement sur la politique allemande contemporaine.

Je serais navré que les réserves, qu'il me semble fondé de formuler, donnent naissance à quelque méprise relativement à mes sentiments à l'égard de l'Allemagne nouvelle. Pour éviter des malentendus qui, sur ce point, me seraient insupportables, je tiens à préciser que je me rencontre avec M. Decleene, avec M. Demeerseman, comme avec beaucoup d'autres de mes compatriotes flamands, pour saluer avec sympathie la Révolution nationale d'outre-Rhin. Je n'éprouve aucune gêne à m'avouer du nombre de ceux qui, hors d'Allemagne, ont vu dans la réforme, qu'il est convenu de nommer « hitlérienne », l'avènement d'un principe appelé à avoir de durables répercussions sur tout l'Occident.

Cet aveu consenti, j'en suis d'autant plus à l'aise pour regretter que l'application de ces mêmes doctrines soit réalisé si timidement dans le domaine de la politique étrangère. Il est assez étrange, en effet, de voir un grand pays, qui est celui de la logique de pensée, de la philosophie constructive et de la rigueur scientifique, fonder tout son régime, social, juridique, culturel, sur la notion de race, sur la communauté d'origine et de parenté, et en même temps négliger, à ce qu'il semble, ces essentiels facteurs dans la conduite de ses affaires extérieures. Comment un gouvernement peut-il mener de front, sans paraître avoir conscience de la contradiction, chez lui une politique audacieuse et rénovatrice de peuple (*volk*), chez les autres une diplomatie routinière et infirme d'Etat (*Staat*) ?

Le Reich respecte, nous avez-vous appris, Monsieur le Directeur, les droits des minorités danoise et polonaise fixées sur son territoire. Oserait-on affirmer qu'il sache exiger semblable traitement pour les membres de ses propres minorités, répartis en nombre si important dans tous les pays voisins ?

Est-il certain, par exemple, que la Wilhelmstrasse, lorsqu'elle conclut accord et amitié avec l'Italie, y mette comme condition préalable l'octroi d'un régime équitable aux ressortissants du Deutschtum qui ont à subir dans le Sud-Tyrol une si dure politique d'assimilation ?

On n'aperçoit pas très bien, non plus, l'intérêt que peut trouver la propagande allemande à prendre fait et cause, presque à chaque coup, pour le pouvoir établi, pour l'Etat centraliste, l'Etat « un-et-indivisible », contre les nationalités sujettes et les minorités opprimées. Qu'elle abandonne plutôt une telle mentalité à l'*intelligenzia* française, dont le jacobinisme étroit et l'universalisme à la mode « classique » sont impuissants à concevoir l'existence des diversités ethniques et se refusent à connaître autre chose que des Etats, et des Etats unitaires, selon une formule invétérée et stéréotypée, *ne varietur* : « Un gouvernement, un pays, un peuple, une race, une langue »... L'Allemagne, officiellement raciste, qui soumet toutes ses conceptions au critérium « populaire » (*völkisch*), n'en est quand même plus là, croirait-on !!!

Alors, on s'explique mal comment certains représentants qualifiés du Parti et de l'Etat peuvent apparemment méconnaître les données les plus élémentaires de la statistique politique et de l'ethnologie chez leurs plus proches voisins, en parlant avec insistance de la « nation belge », du « peuple des Belges », etc. A quand l'âme « tchéco-sudéto-slovaque » ? A quand la « langue suisse » ?

Les affaires présentes d'Espagne n'offrent-elles pas, à cet égard, matière à réflexions assez désabusées ? L'appui prêté unilatéralement, — peut-être un peu à la légère — au parti férocement unitariste et fanatiquement assimilateur de la junte militaire semble bien indiquer que prédomine, dans l'alliance italo-allemande, la préoccupation de faire échec au marxisme, de fortifier les « régimes d'autorité » et de mener par le monde une croisade idéologique — contre laquelle les Etats les plus menacés par le bolchevisme sont d'ailleurs les premiers à s'insurger.

Si c'étaient les principes du national-socialisme à base ethnique et populaire qui l'emportaient dans l'économie de la collaboration Mussolini-Hitler, si, tout au moins, la philosophie germanique du « nationalitarisme » équitable et libérateur faisait valoir sérieusement ses droits, ne croit-on pas que le Reich eût trouvé le moyen, tout en contenant les « rouges » de Castille et des Asturies, de s'entendre — sinon avec la Catalogne, où le mouvement national semble s'être laissé déborder par les excitateurs socialistes, communistes et anarchistes — du moins, avec le fier peuple basque qui a fourni si vaillamment le plus noble effort pour sa libération ?

Il est pénible pour qui aime l'Allemagne, pour qui vénère, en quelque sorte, dans l'Allemagne d'Hitler, sa seconde patrie, une patrie selon l'esprit, il est plus que pénible de penser que les troupes héroïques du président Aguirre se sont peut-être heurtées, parmi les forces de l'Espagne « nationaliste », non seulement aux « valeureuses » légions italiennes et aux hordes de Maures lancées à une nouvelle *reconquista* de la Péninsule, mais aussi à quelques techniciens formés aux bonnes écoles d'outre-Rhin et à quelque solide matériel *made in Germany*.

Les doctrinaires de la politique allemande, qui excellent au maniement des idées générales, ne seraient-ils pas d'avis, par hasard, que leur pays trouverait une « plate-forme » plus habilement ménagée, plus susceptible de lui amener aides et sympathies, en se présentant comme le champion des « petits peuples » et des « minorités » plutôt qu'en adoptant la cause des Etats unitaires et oppresseurs ?

Je ne contesterai pas que les intellectuels allemands, dans les jeunes générations surtout, soient ouverts à ces problèmes et disposés à prendre le parti des nationalités brimées ou persécutées. Lorsqu'un Jonkheer E. J. M. Wittert se porte garant qu'à Berlin, le monde officiel, lui aussi, respecte avec un authentique « libéralisme » — qui, en ce sens, n'a rien de déplacé — les particularités de langue et de formation des peuples voisins, par exemple du peuple thiois, j'en accepte d'autant plus volontiers le témoignage que l'autorité de cet éminent lieutenant-général de l'armée néerlandaise offre, en cette occurence, des garanties plus qu'abondantes d'objectivité.

Du reste, le ministre de l'Enseignement, des Sciences et des Arts des Pays-Bas, le professeur Slotemaker de Bruine lui-même, a inspecté avec une vive satisfaction, en octobre 1936, plusieurs des cours néerlandais d'Allemagne, notamment ceux d'Essen, et s'est plu à rendre hommage à l'extrême complaisance qu'apporte le gouvernement du Reich à faciliter leur tâche.

Mais il n'est pas interdit, je suppose, de regretter que l'Allemagne, amie des petits peuples germaniques, semble parfois inspirée d'une manière peu heureuse dans le choix des ambassadeurs officieux de sa pensée et de sa culture. Vous avez, naguère, M. le Directeur, stigmatisé, avec la sévérité qui s'impose, les élucubrations déconcertantes, décevantes à force d'ingénuité, d'un certain Paul Distelbarth, auteur d'un ouvrage de haute fantaisie, présenté, il va sans dire, sous les dehors de l'« objectivité scientifique » la plus rigoureuse, *Lebendiges Frankreich* (La France vivante).

Ce cas, malheureusement, n'est pas isolé. Il en est même de plus graves, lorsque la maladroite flagornerie à l'endroit d'étrangers, rivaux héréditaires, se complique d'attaques directes et nullement provoquées contre les plus proches parents selon le sang. Tel est le procédé qu'affectionne M. Karl Elmendorff, chef d'orchestre de l'Opéra de Bayreuth. Venu à Vichy, au cours de l'été 1935, pour diriger une exécution de la Tétralogie de Wagner, il a cru sans doute que les œuvres du compositeur de génie qui a exprimé avec une telle puissance d'évocation l'âme germanique constituaient un bagage insuffisant pour la propagande culturelle de son pays. Il a jugé utile, en tout cas, d'assaisonner *Siegfried* et *les Walkyries* de déclarations telles que celles-ci, confiées à la presse parisienne :

« La langue française est la plus musicale du monde... Oui, pour certaines partitions, plus que la langue allemande. La langue qui se prête le moins à la musique est la langue hollandaise. »

Nous ne perdrons pas notre temps à examiner de près les opinions en matière philologique de cet artiste distingué, qui disserte des propriétés des langues à peu près comme ferait un sourd de la musique. (Il semble même ignorer qu'il existe une langue *néerlandaise*, puisqu'il la désigne du nom de l'un de ses dialectes régionaux, le *hollandais*). Nous laisserons de même à ce bon patriote, empressé à dénigrer sa langue maternelle, le soin de se mettre en paix avec sa conscience.

En tout cas, la série de ses interprétations wagnériennes, au casino de la station thermale française, fut, si l'on en croit le renseignement que donnent plusieurs journaux parisiens, « brutalement interrompue par un ordre venu de Berlin ». Aurait-on eu vent, là-bas, de la singulière manière dont ce *kapellmeister* servait, en France, le prestige culturel de l'Allemagne et de la Néerlande ? Souhaitons-le...

Quoi qu'il en soit, l'aventure montre qu'une certaine vigilance n'est pas superflue au pays de... Kayserling et de Moenius. La race des renégats — ou des maladroits — n'est pas encore tout à fait morte en Allemagne.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

F. W.

Nous attirons l'attention de nos abonnés sur le nouveau tarif des abonnements, en vigueur à partir de ce numéro, publié en 1re page.

Pour tous les envois de fonds, utilisez désormais notre compte de chèque postal : M. Le Douarain, 60, boulevard de Port-Royal, PARIS (Ve), C. C. 2207-14. Paris.

Nous prions nos confrères de la presse d'assurer l'échange de leurs publications avec la nôtre.

Imprimerie Commerciale de Bretagne
7, Rue des Francs-Bourgeois, Rennes

Le Gérant :
O. Chevillotte.